



## AVIS PUBLIC

### Premier projet de règlement numéro 1675-268 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 mai 2018, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro **1675-268** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions applicables aux établissements situés en zone agricole où l'on sert des boissons alcooliques et où sont tenus des spectacles, incluant la danse, afin d'établir qu'ils ne sont pas assujettis au règlement sur les usages conditionnels. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 11 juin 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2018.

La greffière adjointe,  
Isabelle Boileau